

Reporting 2010 sur la mise en œuvre des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies

Les Principes pour l'investissement responsable

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Pacte Mondial Pacte Mondial¹ ont proposé fin 2004 à quelques grands investisseurs, fonds de pension, assureurs, investisseurs institutionnels publics, des différents continents, de travailler ensemble à l'établissement de principes de responsabilité. Les « *Principles for Responsible Investment* » (PRI) ont été adoptés en 2006. La Caisse des Dépôts, principal sponsor financier de cette initiative, a été membre du groupe des experts et du groupe des investisseurs qui ont élaboré les PRI.

Les signataires s'engagent à respecter six grands principes :

- 1) Nous prendrons en compte les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.**
- 2) Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.**
- 3) Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.**
- 4) Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.**
- 5) Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.**
- 6) Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.**

L'adhésion à ces principes engage chaque signataire dans une démarche de progrès. Forte de son expérience et de sa culture d'acteur financier de long terme au service de l'intérêt général ne pouvant ignorer les grands enjeux de société, la Caisse des Dépôts s'efforce d'agir en cohérence avec ces engagements.

La mise en œuvre des PRI par la Caisse des Dépôts en 2010

« Agir pour les intérêts à long terme de ses bénéficiaires »

Selon les Principes, « *en tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir pour les meilleurs intérêts à long terme de nos bénéficiaires. En raison de cette responsabilité fiduciaire, nous croyons que les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (...). Nous reconnaissons aussi que l'application de ces Principes peut rapprocher d'avantage les investisseurs d'objectifs plus larges de la société.* »

La Loi de Modernisation de l'Economie promulguée en 2008 définit la Caisse des Dépôts comme un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. De par son objet social, la Caisse des Dépôts a donc pour vocation de répondre aux besoins fondamentaux du pays en finançant son économie et les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance entrent naturellement dans ses préoccupations en tant qu'investisseur.

¹ **Pacte Mondial** : Initiative des Nations Unies qui engage les entreprises signataires à respecter 10 principes portant sur les droits de l'homme, le droit du travail, la préservation de l'environnement et la lutte contre la corruption.

La Caisse des Dépôts est le **principal investisseur français de long terme** et un des plus importants au niveau européen. Institution financière publique, son portefeuille d'actifs financiers est d'abord un gage de solidité financière mais il lui permet aussi d'assurer le financement de projets d'intérêt général en conformité avec son objet social.

En matière de politique d'investissement, **le choix a été fait de tenir compte de ces critères sur l'ensemble du portefeuille et non pas de se limiter à investir dans des fonds spécialisés.**

Doctrines d'investissement

Les doctrines d'investissement de la Caisse des Dépôts, validées par sa Commission de Surveillance et publiées en décembre 2008, mentionnent ces engagements et font référence aux Principes pour l'Investissement Responsable. Le cadre général des doctrines, qui s'applique à l'ensemble des actifs, mentionne ainsi : « *La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme : elle analyse la rentabilité de son portefeuille d'investissement sur un horizon long (...). Cet horizon conduit la Caisse des Dépôts (...) à se comporter en investisseur socialement responsable. Signataire des principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, la Caisse des Dépôts intègre les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance selon des modalités appropriées à chaque classe d'actifs.* »

Les différents types d'investissements

La Caisse des Dépôts regroupe plusieurs entités de gestion d'actifs, qui font l'objet de politiques différenciées. Outre la gestion de ses fonds propres, réalisée dans une logique d'investisseur financier de long terme, elle réalise des investissements d'intérêt général, essentiellement en direction des PME (via sa filiale CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement) et en faveur du développement territorial (immobilier, infrastructures de transport, infrastructures numériques, production d'énergies renouvelables...). Par ailleurs, elle gère également le Fonds d'épargne, qui centralise la majeure partie des Livrets A et de Développement Durable et finance logement social et infrastructures. Si chacune de ces entités met en œuvre les PRI en fonction de ses propres spécificités, le groupe développe une approche coordonnée en matière d'investissement responsable.

Principe 1. Nous intégrerons les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse et les décisions d'investissement.

Les réflexions et/ou les pratiques d'investisseur responsable au sein de la Caisse des Dépôts portent sur l'ensemble des classes d'actifs : les actions cotées, mais aussi la gestion obligataire, le capital investissement, les infrastructures, l'immobilier de placement, les forêts et, depuis plusieurs années, les « actifs CO₂ ».

Compte tenu de la longue détention des titres dans son portefeuille, la Caisse des Dépôts, ne serait-ce que pour des raisons de meilleure maîtrise des risques, considère qu'elle doit aller au-delà de critères purement financiers dans ses analyses. Les facteurs de risques et de rendements de nature environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), sont en effets des indicateurs extra-financiers pouvant avoir un impact financier à long terme. La préoccupation des rendements à long terme se double donc d'un souci de cohérence entre l'intérêt général servi par la Caisse des Dépôts et l'impact de ses portefeuilles financiers.

1. OUTILS DE PILOTAGE

En 2010, la Caisse des Dépôts a renforcé l'intégration ESG au travers de différents outils de pilotage du Groupe.

a/ Elle a ainsi créé en 2010 un **Indicateur de déploiement de la politique d'Investissement Responsable du Groupe**, outil de pilotage interne couvrant l'ensemble des fonctions investisseurs de manière à apprécier et diriger la déclinaison de sa stratégie au travers des entités et des classe d'actifs. Cet Indicateur est particulièrement intéressant et puissant en matière de pilotage stratégique du déploiement de l'investissement responsable dans le groupe. Il permet non seulement d'analyser

le degré d'avancée sur chaque classe d'actif et pour chaque entité mais également d'identifier les zones de progrès en impliquant toute la chaîne hiérarchique. En effet il couvre aussi bien les engagements pris, internes et externes, l'application opérationnelle (de la collecte d'informations à leur prise en compte dans la décision d'investissement -de façon plus ou moins poussée et généralisée ou non- jusqu'aux actions d'investisseur actif pendant la durée d'investissement, point très important pour l'investisseur de long terme qu'est la Caisse des Dépôts). Enfin un volet couvre l'intégration de l'investissement responsable dans les objectifs personnels de gérants ainsi que les moyens mis à leur disposition pour y arriver, notamment en matière de formation.

b/ L'avis développement durable émis en Comité d'Engagement Groupe complète, depuis le printemps 2009, les avis financier, juridique et risque.

c/ Par ailleurs un cadre de référence des investissements du groupe a été mis en place en 2010, qui consolide les dimensions financière et sociétale des projets afin d'évaluer et de sélectionner les projets selon leurs capacités à générer de la valeur financière et de la valeur sociétale pour la collectivité. Fondé sur un référentiel Economie, Environnement, Social, Gouvernance (EESG), il vise à analyser les investissements dans une approche globale et intégrée, au regard des flux et performances financières qu'il engendre pour ses promoteurs d'une part et de ses impacts sur la collectivité d'autre part. le cadre est progressivement appliqué à des champs d'intervention du groupe.

Outre ce pilotage central, la Caisse des Dépôts cherche à déployer les principes d'investissement responsable de façon adaptée à chaque classe d'actifs et entité du Groupe. Les fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts font l'objet d'une gestion financière indépendante de celle de son compte propre, géré par la Section Générale de l'établissement public.

2. ACTIONS

Différentes démarches ont été engagées et approfondies depuis 2006 pour ce qui concerne la gestion des actions cotées pour le **compte propre de la Section Générale**. L'approche se caractérise par l'intégration par les gérants des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse des sociétés du portefeuille, avec **en 2010 la prise en compte des notes ESG dans le modèle de portefeuille neutre**. D'une partie simplement du portefeuille en 2006, cette approche d'intégration ESG a été généralisée ; **elle figure dans les objectifs des gérants**. Les équipes ont développé leur propre analyse interne de ces questions ESG, en s'appuyant notamment sur les documents publiés par les sociétés, la recherche des courtiers, les agences de notation extra-financière, ainsi qu'au travers d'échanges bilatéraux avec les entreprises. Les courtiers sont sollicités pour leurs approches en matière d'informations ESG, qui font l'objet de **rémunérations** spécifiques. Un dialogue important existe avec les sociétés en portefeuille, tout au long de l'année et lors de la préparation des assemblées générales. Sont exclues des portefeuilles toutes les sociétés fabriquant, stockant ou commercialisant des mines anti-personnel et des bombes à sous-munition, conformément à la Convention d'Ottawa et au Traité d'Oslo, ainsi que les entreprises de tabac.

Les gérants-analystes du **Fonds d'Epargne** chargés de la partie investie en actions d'entreprises cotées de cette gestion prennent en compte des facteurs extra-financiers dans l'analyse des sociétés qu'ils effectuent pour prendre leurs décisions de gestion. Concernant ces facteurs extra financiers (environnementaux, sociétaux, de gouvernance), ils s'appuient en particulier sur les informations et notes fournies par une agence spécialisée. En outre les pondérations maximales et minimales autorisées en portefeuille pour chaque valeur sont fonction d'un score de risque qui lui-même dépend des critères ESG.

3. ACTIFS DE TAUX

Dans le domaine de la gestion des actifs de taux (gestion interne active) tant pour la **Section Générale** que pour le **Fonds d'Épargne**, tous les portefeuilles de taux sont constitués d'achats d'émissions *investment grade* d'un pays de l'OCDE. La Direction des Risques complète, pour les titres émis par des entités autres que des États, ses analyses financières des risques de contrepartie par la prise en compte des facteurs extra financiers, en se référant non seulement aux évaluations des agences de notation extra financière, mais aussi à sa propre analyse, notamment en termes d'enjeux stratégiques et financiers, individuels ou sectoriels, posés par les dimensions ESG.

4. CAPITAL INVESTISSEMENT

Dans le domaine des actions non cotées, lors de sa *due diligence* avant d'investir dans un fonds, la **Section Générale** de la Caisse des Dépôts adresse aux gérants des fonds de capital investissement un questionnaire sur la prise en compte des trois piliers E, S et G, tant au niveau de la société de gestion que des actifs sous-jacents. Une non-réponse ou note inférieure à 3/10 est discriminante dans la décision d'investissement. Il est par ailleurs demandé dans la *side letter* signée par les fonds qu'ils s'engagent à intégrer les questions ESG dans leurs *due diligences*, et à fournir un reporting ESG annuel. La Caisse des Dépôts a adressé à fin 2010 aux fonds son format de reporting ESG, format établi conjointement par l'ensemble des fonctions investisseur en capital investissement du groupe, et reprenant les questions clés qu'elle souhaite pouvoir suivre tant au niveau des équipes de gestion des fonds que des entreprises sous-jacentes.

Au sein de la **Direction du Fonds d'épargne**, les investissements en fonds d'actifs non cotés sont décidés en prenant en compte une note « ESG » attribuée aux sociétés de gestion des fonds.

Le Groupe exerce des activités de capital investissement via **plusieurs de ses entités** : le FSI, CDC Entreprises et Qualium qui ont adhéré ou sont en cours d'adhésion aux PRI. Ces activités peuvent prendre des formes très différentes (périmètre géographique, modalités d'investissement, stade de maturité de l'investissement). En 2010 a été élaboré un **socle de reporting ESG commun** aux équipes investisseurs du Groupe à destination des fonds de capital investissement. Ce cadre de *reporting*, destiné à présenter des exigences unifiées et ambitieuses d'information à l'actionnaire, porte d'une part sur les pratiques des fonds et d'autre part sur celles des entreprises en portefeuille.

5. IMMOBILIER

Pour la gestion des actifs immobiliers, des démarches internes ont été engagées dès 2006 au sein de la **Section Générale** pour définir les modalités de prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux dans les décisions d'investissements futurs ainsi que la gestion des immeubles existants possédés en direct. Ces démarches s'appuient notamment sur le *Property Working Group* de l'UNEP - FI.

Un bilan énergie – CO² finalisé en 2008 sur le périmètre du portefeuille d'actifs immobiliers a permis de mieux appréhender la qualité du patrimoine détenu au regard des enjeux climatiques. Cette analyse sera complétée par des audits énergétiques systématiques. Dans le cadre des arbitrages, un audit environnemental et énergétique est systématiquement réalisé afin d'intégrer l'impact financier des coûts de remise à niveau technique. La politique d'acquisition privilégie des actifs aux performances environnementales certifiées.

6. INFRASTRUCTURES

Les infrastructures représentent un enjeu majeur sur le plan développement durable, du fait de leur impact massif et de long terme. L'objectif clé pour un investisseur est de parvenir à une quantification rationnelle et concertée des impacts des différentes infrastructures (ferroviaire, routière, énergétique etc.) et pour leurs différentes phases de vie (construction, exploitation, rénovation/destruction) ; puis,

de définir comment il peut et doit prendre en compte ces impacts relativement à un scénario de référence.

Parmi les acquis 2010, le Groupe a développé sa **capacité à rendre des comptes sur les impacts environnementaux des projets d'investissements** et évolue vers **une plus grande sélectivité des projets** en amont des accords de groupement. Il a poursuivi en continu ses travaux en 2010 au sein d'un groupe de travail transversal. Un outil d'évaluation des impacts environnementaux des investissements en infrastructures est en cours d'élaboration.

Le financement des infrastructures a concerné en 2010 des projets ferroviaires - nouvelle ligne à grande vitesse, régénération du réseau existant -, transports en commun en site propre (tramway, bus, métro), des projets de voies navigables, infrastructures portuaires et plateformes multimodales). La Direction du Fonds d'épargne finance par ailleurs d'autres infrastructures (hôpitaux HQE, unités d'assainissement) à forte plus value environnementale.

La Caisse des Dépôts participe à un groupe de travail international au sein des PRI pour élaborer un guide « **Investisseur responsable en infrastructures** », comportant de bonnes pratiques en financement d'infrastructures, et soutient l'élaboration de ce guide.

CDC Infrastructure engage en 2011 un bilan carbone de l'ensemble de son portefeuille.

7. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La Caisse des Dépôts est un financeur de long terme de référence dans les équipements structurants pour les territoires, au côté de l'Etat, des collectivités territoriales et de partenaires privés. A côté de son importante activité de prêts réglementés sur fonds d'épargne, les investissements prennent notamment la forme de :

- **Investissements et financements d'intérêt général** : ils sont mis en œuvre dans un contexte de rareté de co-investisseurs potentiels dans des projets financement des TPE/PME, immobilier d'entreprises, de commerce, de tourisme et loisirs urbains, structures d'accueil pour personnes âgées, collèges, universités, stade, domanialité publique, réseaux et services numériques, aménagement du territoire dans le cadre notamment de sociétés d'économie mixte. La Caisse des Dépôts a affecté 417 M€ en 2010 à des investissements dans le domaine du développement territorial obéissant à une logique d'intérêt général.

La Caisse des Dépôts a également été promoteur et a investi, avec la Banque Européenne d'Investissement, dans un fonds innovant, Gingko. Doté de 50 M€, il a pour vocation de permettre la **dépollution de sites fonciers urbains** et limiter ainsi l'étalement urbain en créant de la valeur via des redéveloppements immobiliers à forte ambition environnementale.

- **Mandats publics** : l'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre du Programme d'Investissements d'Avenir confiés en partie à la Caisse des Dépôts par l'Etat. Les 7.5 Mds€ que la Caisse des Dépôts investira dans les 10 prochaines années pour le compte de l'Etat seront notamment investis dans la ville de demain, les pôles de compétitivité, l'économie sociale et solidaire, et le développement numérique.

Le choix des opérations prend en considération les besoins de secteurs émergents ou en forte croissance (universités, énergies renouvelables, brevets, PME). **La sélectivité des projets s'appuie sur un corps de doctrine précis, décliné en principes d'intervention pour chaque secteur d'activité**, mis à jour en 2010.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de ces principes d'intervention, **un dispositif de cotation** du respect de la doctrine d'intérêt général et de développement durable a été élaboré en 2009. Il permet à l'équipe projet responsable du montage, d'évaluer la demande et l'offre relatives à chaque opération d'investissement ou de financement sur la base de six critères directement issus du corps de doctrine.

Axe « légitimité de la demande » :

- existence d'une demande publique nationale ou territoriale
- besoin de dynamisation d'un secteur insuffisamment couvert par le marché
- besoin d'un tiers de confiance

Axe performance de l'offre :

- caractère impactant et développement durable de la solution
- offre stimulante pour l'initiative privée
- offre neutre vis-à-vis du marché

8. SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'ENVIRONNEMENT

Energies renouvelables

La Caisse des Dépôts a en particulier investi dans le développement de la production d'énergies renouvelables en accompagnement des politiques publiques. Ces investissements en fonds propres et quasi-fonds propres visent principalement des projets de production dans les filières de l'éolien, de la biomasse, de la géothermie, de l'hydroélectricité, du photovoltaïque et des biocarburants. Elle investit également dans les Entreprises Locales de Distribution pour accompagner les collectivités territoriales dans la phase d'ouverture des marchés de l'énergie.

Les investissements de la Caisse des Dépôts, qui interviennent par des prises de participations minoritaires au capital de sociétés de projets aux côtés d'acteurs émergents, ont atteint **156 M€ fin 2010**. Ils permettront de produire plus de 540 MW de puissance.

Finance carbone

En 2010 a été créée la filiale **CDC Climat**, organisée autour de trois grandes activités :

- Infrastructures et services aux marchés du climat (registres, bourses, services, etc.),
- Investissements (dans des fonds carbone et en direct dans des actifs carbone),
- Recherche sur les outils économiques et financiers de lutte contre le changement climatique (présentée dans la Section sur le Principe 5).

A travers l'activité « **Infrastructure** », CDC Climat participe activement à la consolidation du marché du carbone en proposant des services structurant pour accompagner les acteurs dans la gestion de leur compte carbone. Par ses solutions technologiques, CDC Climat rend le marché du carbone plus sécurisé, stable, transparent, pérenne, et **contribue ainsi à assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'activité « **Investissement** » illustre la manière dont CDC Climat agit pour **favoriser l'intégration des critères ESG dans ses choix d'investissement**. CDC Climat est actuellement investisseur dans un certain nombre de fonds carbone pour un capital engagé total de 56.7M€ : European Carbon Fund (25M€), Fonds Post 2012 (25M€), Fonds Capital Carbon Maroc (6.7M€). CDC Climat, au travers de sa participation au Comité d'investissement de ces fonds, a pu à plusieurs reprises faire valoir les intérêts stratégiques du groupe en s'opposant notamment à des investissements portant sur des projets industriels dont la qualité environnementale était contestable.

Depuis décembre 2009, de nouvelles lignes de métier sont mises en place avec les objectifs suivants à moyen terme :

- maximiser l'impact environnemental en investissant sur des projets ayant une qualité environnementale reconnue (hors gaz industriels notamment). En faisant l'acquisition de crédits carbone issus de projets MDP et MOC, CDC Climat contribue à réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les investissements directs et les fonds développés viseront un impact environnemental de 60 Mt de tonnes de carbone évitées d'ici à la fin 2014
- devenir l'investisseur français de référence pour promouvoir auprès d'Investisseurs de Long Terme des fonds carbone destinés à investir sur des territoires « nouveaux » où l'usage des mécanismes de flexibilité (MDP et MOC) est faible

Outre l'ouverture, en 2010, d'une ligne d'investissement direct d'un montant de 60M€, CDC Climat a pour objectif de développer des fonds thématiques pour un montant total engagé de 470M€ en 2014 (dont 155M€ investis par CDC Climat).

En 2010, CDC Climat a créé **CDC Climat AM, une société de gestion d'actifs carbone**, dont la doctrine d'investissement est conforme à celle de la Caisse des Dépôts, par l'intégration de critères ESG s'apparentant à ceux du financement de projets et adaptés au contexte particulier de la relation contractuelle avec les porteurs de projets générant des actifs carbone.

Par ailleurs **la Caisse des Dépôts s'est engagée dans une démarche de compensation volontaire de ses émissions depuis 2006**, en achetant et annulant des crédits carbone équivalents à ses émissions. Ces crédits seront utilisés pour financer des projets contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Créée en 2008, **CDC Biodiversité** a créé une offre innovante de compensation. En 2010, elle a conclu un important contrat pour compenser les impacts résiduels de l'autoroute A 65 sur les écosystèmes traversés. Pour le compte du consortium exploitant, CDC Biodiversité va sécuriser 1400 hectares de milieux naturels pendant 60 ans qui permettront une réparation en « équivalence écologique ».

L'ensemble de la gestion des **investissements forestiers** de la Caisse des Dépôts est effectué par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts qui a formalisé des principes de Gestion forestière durable (GFD). Elle mène une réflexion continue sur l'amélioration des pratiques internes de GFD, qui a abouti à la rédaction d'un manuel de GFD, validé par France Nature Environnement (fédération qui regroupe les associations françaises de protection de la nature). La Société Forestière a, en outre, fait certifier ISO 9001 ses pratiques de GFD dès 2003 et les forêts qu'elle gère pour la Caisse des Dépôts sont écocertifiées « PEFC » (<http://www.pefc-france.org>), label pertinent en France.

Au-delà de cette certification des patrimoines, la Société Forestière est soutenue par la Caisse des Dépôts dans ses réflexions sur les inflexions à apporter dès maintenant à la sylviculture en France, afin d'intégrer les effets du changement climatique et de la gestion, au plus juste, des ressources en eau.

En 2010, la Société Forestière a préparé le lancement, effectif en 2011 du **fonds d'investissement Patrimoine Nature Innovation**, qu'elle porte, avec la création de sa nouvelle filiale, **Nature Gestion**, permettront d'acquérir en 6 ans quelque 20 000 hectares d'actifs fonciers dont les qualités biologiques et paysagères seront protégées.

La Caisse des Dépôts contribue depuis 2009 aux travaux de place étudiant le potentiel des **mécanismes de Tiers Investissement** et de **Garantie de performance énergétique** qui pourraient contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement dans la rénovation immobilière. L'objectif est ici de parvenir à mobiliser des capitaux privés en valorisant sur le long terme les économies d'énergie obtenues grâce aux travaux.

Principe 2. Nous serons des investisseurs actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

En ce qui concerne ses **filiales**, la Charte Groupe, établissant les principes régissant la relation entre l'actionnaire Caisse des Dépôts et ses filiales, rappelle que la création de valeur par une entité ne se limite pas à son seul volet financier mais est également sociétale. En particulier la Caisse des Dépôts impulse et encourage leurs politiques de développement durable. La Caisse des Dépôts assure un accompagnement de leurs démarches en la matière, sur la base d'expertises développées au sein de son département développement durable, en particulier dans le champ de l'investissement **Caisse des Dépôts - Reporting 2010 de la mise en oeuvre des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies**

responsable (pour les filiales financières), de l'immobilier durable et de la lutte contre le changement climatique. La CNP, filiale d'assurance de personnes, qui est elle-même un grand investisseur financier, a développé ses propres démarches d'investisseur responsable et, en tant qu'entreprise cotée, assure le *reporting* correspondant.

La Caisse des Dépôts est un actionnaire engagé. Elle a constitué un **Comité consultatif**, qui l'assiste dans toutes les questions de bonne gouvernance des entreprises dont elle est actionnaire. Le Comité a établi un **guide de vote** en Assemblée générale (AG) ainsi qu'une **charte des administrateurs** pour les représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration ou de surveillance.

Le **guide de vote en AG** définit les règles à appliquer face aux résolutions proposées lors des assemblées générales concernant notamment la gouvernance et la séparation des fonctions de management et de contrôle, le nombre d'administrateurs, les administrateurs indépendants, la durée des mandats, les comités spécialisés et leur composition, la transparence des rémunérations et avantages particuliers des dirigeants, les résolutions financière, etc. En pratique, toutes les résolutions sont analysées par un service dédié au regard du guide de vote de la Caisse des Dépôts. Les recommandations de vote proposées par les gestions sont validées au regard du guide de vote, puis le vote est effectué par correspondance ou sur place pour les AG françaises, et par proxy pour les sociétés étrangères.

La Caisse des dépôts vote sur l'intégralité des AG relatives aux entreprises détenues, et est amenée à voter contre certaines résolutions lorsque celles-ci s'avèrent en contradiction avec son guide de vote. Aujourd'hui, les résolutions concernent encore peu les aspects environnementaux et sociaux, aussi les votes négatifs ont concerné principalement des questions de gouvernance. Le guide de vote a été revu suite au bilan de la saison des votes 2010 afin de tenir compte d'évolutions jurisprudentielles, et des nouvelles problématiques.

La Caisse des Dépôts est un investisseur institutionnel influent, pour les entreprises françaises en particulier. Lorsqu'elle les informe de son désaccord avec une résolution présentée en AG, elles s'efforcent d'en tenir compte. On observe ainsi une évolution favorable depuis quelques années sur certaines questions de gouvernance pour lesquelles d'autres investisseurs marquent aussi leur réticence ou votent négativement. La Caisse des Dépôts a rejoint l'ICGN en 2010 afin de collaborer avec ses pairs au développement et adoption de meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Principe 3. Nous demanderons des informations appropriées sur les problématiques ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.

La Caisse des Dépôts a instauré un **dialogue approfondi avec les grandes entreprises françaises** dont elle est un actionnaire significatif lors de rencontres bilatérales régulières avec le management de ces entreprises. Ces rencontres sont l'occasion pour les gérants de poser des questions en matière environnementale et sociétale sur lesquelles ils attendent des réponses précises et auxquelles les entreprises se montrent sensibles :

- Les gérants de la Caisse des Dépôts **interrogent systématiquement** les dirigeants des sociétés qu'ils rencontrent sur des questions environnementales portant sur des enjeux sectoriels ou propres à l'entreprise.
- Les questions sociales et de gouvernance sont davantage présentées spontanément par les entreprises et font donc bien évidemment partie du dialogue.

Pour les entreprises étrangères, la Caisse des Dépôts recherche des informations par l'intermédiaire des courtiers et agences de notation extra-financière. La disponibilité et la qualité de ces informations représente désormais un critère de sélection des courtiers.

Comme indiqué précédemment, des démarches spécifiques ont été faites en direction des fonds de capital investissement, avec un questionnaire soumis à tous les fonds avant investissement. Depuis 2009, une notation inférieure à 3/10 est devenue discriminante dans la décision d'investissement.

La Caisse des Dépôts a signé depuis 2004 le **Carbon Disclosure Project**. Ses gérants participent à la mobilisation des entreprises en portefeuille afin qu'elles collectent et publient les données relatives aux CO2.

Pour ce qui concerne ses filiales, la Caisse des Dépôts leur demande des informations de reporting sur le déploiement de leurs politiques de développement durable, reprises dans son propre reporting de responsabilité sociétale. Les filiales cotées ont en outre leur propre reporting en la matière.

Principe 4. Nous encouragerons l'adhésion et la diffusion des Principes au sein de la communauté financière.

La Caisse des Dépôts a joué un rôle important en 2006 pour le lancement des PRI et depuis pour sensibiliser la communauté européenne des investisseurs. Elle a piloté l'organisation de plusieurs rencontres avec les investisseurs institutionnels français. Ses représentants ont fait de nombreuses interventions en faveur des PRI dans des groupes de travail, des séminaires et auprès des médias, qui s'en sont fait l'écho.

La Caisse des Dépôts accompagne et encourage également les démarches de responsabilité des investisseurs ou sociétés de gestion de son groupe, dont certaines sous son impulsion sont devenues signataires des PRI en 2010 (CDC Entreprises, Qualium Investissement) et en 2011 (FSI). Elle pratique un échange régulier de bonnes pratiques avec le Fonds de Réserve des Retraites, et le Régime Additionnel de la Fonction Publique, ERAFP, tous deux également signataires des PRI.

D'autre part, la Caisse des Dépôts fait partie de différentes **organisations de place qui travaillent à la promotion de l'investissement responsable**. Membre d'**Eurosif**, le réseau européen fédérant les Social Investment Forums (SIF) nationaux afin de promouvoir la pratique de l'ISR en Europe auprès des investisseurs institutionnels, des institutions financières et des épargnants via la communication, le lobbying, la recherche et l'organisation d'évènements. Depuis 2010 elle est membre de l'Eurosif Advisory Subgroup.

La Caisse des Dépôts est également membre co-fondateur de l'**ORSE**, l' Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises, qui rassemble des entreprises, des sociétés de gestion, des organisations syndicales et des institutions de prévoyance et mutuelles afin de collecter, analyser et diffuser des informations sur la RSE et l'ISR, et participe activement aux travaux de son Club Finance.

La Caisse des Dépôts est aussi très active sur l'ensemble du champ de la responsabilité des acteurs financiers pour lutter contre le changement climatique et participe à de nombreux travaux, français et internationaux, sur ces questions. Elle adhère également depuis 2010 à l'International Corporate Governance Network (ICGN), un réseau d'investisseurs destiné à l'échange d'informations et d'opinions relatives à la gouvernance d'entreprise, et au développement et promotion de standards internationaux de bonne gouvernance.

La Caisse des Dépôts finance **Novethic**, à la fois centre de recherche et media expert sur l'ISR, la RSE et le développement durable et plus généralement sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance par les acteurs économiques et financiers. Le soutien de la Caisse des Dépôts lui permet de jouer un rôle moteur dans la promotion de l'ISR en France par divers canaux : la publication d'études analysant et quantifiant ce marché, l'organisation d'évènements destinés à mobiliser les acteurs financiers ainsi que la mise à disposition d'une base de données sur les fonds ISR disponibles en France. Novethic a lancé en 2009 le premier label ISR. En 2010, la seconde saison d'application a conduit à la **labellisation de 142 fonds**, soit près de la moitié des OPCVM ISR proposés en France, avec la garantie d'une vérification indépendante sur la présence d'une analyse EGS exhaustive ainsi que la plus grande transparence sur le processus de gestion et son impact sur la composition des portefeuilles.

Enfin, le **site novethic.fr**, qui reçoit plus de 150 000 visiteurs par mois, permet de diffuser une information de qualité contribuant à sensibiliser des acteurs très variés sur les divers enjeux du développement durable. Le pôle recherche de Novethic a publié en 2010 sept études sur des sujets

allant de la notation extra-financière des Etats à l'information fournie par les grandes entreprises cotées européennes sur leur usage des nanotechnologies en passant par les chiffres du marché français de l'ISR.

Lors du Colloque annuel de Novethic, le Directeur Général ainsi que d'autres responsables de la Caisse des Dépôts sont intervenus pour prendre position sur la notion de RSE.

Principe 5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application de ces Principes.

Très active dès l'origine du processus de construction des Principes pour l'investissement responsable, la Caisse des Dépôts s'est investie, depuis plusieurs années déjà, au sein de « **l'initiative finance** » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI), pour une réflexion collective sur les nouveaux enjeux sociaux et environnementaux et la production de différents travaux d'études et d'analyse.

La Caisse des Dépôts **est membre du « Property Working Group » de l'UNEP-FI**, au sein duquel elle travaille avec d'autres grands investisseurs **sur le thème « investisseurs immobiliers responsables »** en étudiant les enjeux environnementaux et sociaux dans le domaine de la gestion financière d'actifs immobiliers. Elle a mené au sein de ce groupe de travail une démarche en partenariat avec les PRI pour une application de ceux-ci aux actifs immobiliers aboutissant à un document à l'usage des investisseurs présenté lors de la réunion annuelle des PRI en 2008. La Caisse des Dépôts a participé à la rédaction **et à la traduction** de « **Toolkits** » destinés à guider les investisseurs dans la structuration de leur démarche d'investissement responsable en immobilier.

Suite à sa participation aux travaux des PRI précédemment mentionnés, la Caisse des Dépôts a participé à l'élaboration de principes appliqués au capital investissement en 2009 et **soutient** une démarche similaire pour les infrastructures **depuis 2010**. Il s'agit d'associer les différents acteurs concernés par cette classe d'actifs, en vue de développer des outils y aidant à la mise en oeuvre des Principes.

CDC Climat a contribué largement à la **sensibilisation à l'économie du changement climatique**, au travers des activités de son département Recherche. Celui-ci a vocation à analyser et aider à comprendre, anticiper et faciliter la mise en place d'instruments économiques pour agir face au changement climatique autour de quatre domaines de recherche principaux :

- politique climatique européenne ;
- marchés internationaux du carbone et négociations internationales ;
- mécanismes de projet, agriculture et forêt ;
- collectivités territoriales et changement climatique

Outre ses nombreuses publications et contributions à des revues sous forme d'articles, CDC Climat Recherche offre une expertise publique (intervention d'experts, participation à des groupes de travail institutionnels, co-organisation de conférences, etc.) et un important soutien à la recherche académique. CDC Climat est notamment le mécène fondateur de la Chaire Economie du Climat de l'Université Paris-Dauphine.

La **Mission Biodiversité de la Caisse des Dépôts** contribue depuis plusieurs années à l'émergence dans la sphère économique et publique des enjeux de la préservation de la biodiversité. Elle assure un rôle de promotion et de veille autour de ces sujets, en interface avec les ministères.

L'Institut CDC pour la Recherche soutient également la recherche académique, afin d'impulser auprès des équipes de recherche des projets de nature à nourrir la réflexion stratégique de la CDC et contribuer au débat public via la diffusion des résultats des travaux. Un des principaux axes étudiés est l'investissement de long terme, via des partenariats de recherche, notamment avec Michel Aglietta, la Toulouse School of Economics ou encore le Collège de France.

Enfin, la Caisse des Dépôts est active « en interne », en associant ses différentes Directions, filiales, ainsi que le FRR et l'ERAFP, dans différents groupes de travail qu'elle anime sur plusieurs classes d'actifs et ce afin d'accroître l'application de principes d'investissement responsable.

Club des Investisseurs de Long Terme

Les investisseurs de long terme peuvent jouer un rôle essentiel dans le soutien de la croissance, via le financement des infrastructures, du développement urbain et des énergies renouvelables et le soutien aux PME et à l'innovation. Contrepoids possibles aux comportements court-termistes d'autres acteurs financiers, ils proposent des bases stables de capitaux, favorisant l'investissement des sociétés, la stabilité des marchés, et la transition vers une économie plus sobre en ressources naturelle et moins émettrice de gaz à effet de serre et de polluants.

Afin de promouvoir l'investissement de long terme à l'international, **la Caisse des Dépôts a créé le Club des Investisseurs de Long Terme** (www.ltic.org), dont le premier président est M. Augustin de Romanet, Directeur Général de la Caisse des Dépôts. Ce Club, doté d'une Charte définissant les valeurs et les principes communs, est aujourd'hui composé de douze institutions financières représentant les principales zones économiques mondiales et un total de bilan de 3 000 milliards de dollars.

Destiné à favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'émergence d'une identité commune entre investisseurs de long terme, ce Club a par ailleurs pour vocation l'offre de services dédiés à cette nouvelle catégorie d'acteurs financiers. C'est ainsi que plusieurs initiatives d'investissement multilatérales de long terme ont vu le jour, parmi lesquelles :

- **Marguerite le fonds 2020** pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures, **dédié au financement d'infrastructures exemplaires dans l'Europe des 27** (au moins 40% en production d'énergies renouvelables),
- **InfraMed**, plus important fonds d'infrastructures de la région Moyen Orient-Afrique du Nord, destiné à promouvoir, dans un cadre de marché, l'investissement en fonds propres dans des **projets d'infrastructures urbaines, énergétiques et de transport qui respectent les enjeux du développement durable, notamment sociaux** (besoins fondamentaux).

La Caisse des Dépôts relaie les Principes pour l'Investissement Responsable au sein du Club des Investisseurs de Long Terme.

En 2010, les acteurs européens du Club se sont également mobilisés pour proposer une contribution commune aux négociations portant sur les normes prudentielles et comptables. Le 30 septembre 2010, la Caisse des Dépôts, la CDP, la KfW et l'EIB ont présenté au Commissaire au Marché Intérieur et Services Michel Barnier, des propositions destinées à promouvoir l'investissement de long terme dans le contexte de Bâle III sur les ratios prudentiels ainsi que des nouveaux standards IFRS sur le *reporting* relatif aux instruments financiers.

Principe 6. Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre de ces Principes.

La Caisse des Dépôts organise le *reporting* interne de ces activités d'investissement responsable au travers notamment de l'indicateur de déploiement de la politique d'investisseur responsable. En outre, la Commission de Surveillance examine chaque année la politique de développement durable du groupe, qui comprend un volet consacré à l'investissement responsable.

La Caisse des Dépôts élabore un rapport de responsabilité sociétale intégré au rapport annuel. Il constitue le document qui rend compte des enjeux de responsabilité de chacun de ses métiers vis-à-vis de la société et des actions qu'elle a engagées pour y faire face, notamment en tant qu'investisseur financier. En 2010, l'investissement responsable a également fait l'objet d'une communication lors de la présentation des résultats annuels du groupe.

Le présent document, en ligne sur le site de la Caisse des Dépôts, constitue le *reporting* formel sur la mise en œuvre des Principes pour l'Investissement Responsable. Il complète le rapport d'activité et de développement durable 2009 publié sur le site de la Caisse des Dépôts.